

SOUSCRIPTION POUR SOUTENIR LA FAMILLE LUNGOLO
Le comité de soutien à la famille Lungolo organise une souscription
pour aider à subvenir aux besoins matériels de la famille.

Monsieur et Madame Lungolo et leurs deux enfants, Dieu 11 ans et Dany 10 ans, ont quitté le Nord-Kivu (RDC) en 2011, au plus fort des émeutes. Cerif, 40 ans, ancien agent du ministère de l'intérieur congolais, y a dénoncé des viols. Menacé de mort, il choisit de mettre sa famille à l'abri en lui faisant quitter le pays. Les parents et les enfants gagnent la Belgique, l'ancienne puissance coloniale. La Belgique leur ayant refusé l'asile, ils fuient vers la France pour éviter le retour au Congo et donc la mort ... Ils arrivent à Saint-Brieuc à l'été 2013.

Ils vivent dans la rue mais scolarisent leurs enfants. Dany suit des cours de dessin à l'école des Beaux-Arts et fait du foot avec son frère dans un club briochin. Deux assignations en référé à l'issue favorable contraignent la préfecture des Côtes d'Armor à loger la famille qui arrive dans un hôtel de Loudéac le 18 novembre 2013. Les enfants sont scolarisés sur place et ont d'excellents résultats. Mais le 15 janvier 2014 la famille doit partir pour un hôtel à Dinan, après avoir été accusée mensongèrement de « dégradations » dans l'hôtel de Loudéac. Le 17 janvier, des gendarmes signifient à M. et Mme Lungolo qu'ils sont assignés à résidence. Les enfants prennent le chemin d'une troisième école.

Mais le mercredi 22 janvier, à 5h30, 8 gendarmes arrivent à l'hôtel. La famille, affolée, est conduite à l'aéroport de Rennes Saint-Jacques, d'où un avion privé de location (coût du « voyage » : au moins 20.000€, aux frais du contribuable !) la conduit en Belgique, accompagnée de 6 policiers. Arrivée en Belgique elle passe sa première nuit dans un Samu social. Puis, prise en charge par des militants de RESF bruxellois, elle revient à Saint-Brieuc.

Depuis janvier la famille est à Saint-Brieuc, les enfants ont retrouvé leur école et un comité de soutien s'est créé.

Le comité de soutien composé d'associations (Ligue des droits de l'Homme, Cimade, RESF, ASTI, association des Parents d'élèves...) et de citoyens est très actif, a organisé diverses actions pour récolter de l'argent (vide-grenier, concert) mais cela n'est pas suffisant : il s'agit de permettre à une famille avec deux jeunes garçons, Dany et Dieu, de vivre dans des conditions décentes.

Il y a deux façons de les aider :

- une aide ponctuelle, y compris de quelques euros.
- une aide régulière, sous la forme d'un engagement à verser une somme, dont vous décidez du montant et de la durée.

Les fonds seront versés sur le compte de la section de Saint-Brieuc de la Ligue des Droits de l'Homme qui en assurera la gestion avec le comité de soutien.

Merci de votre engagement.

A Saint-Brieuc, le 25/05/2014
Le comité de soutien

Merci de compléter un des coupons et de le renvoyer avec votre engagement à cette adresse :

Jacques Boutbien
Trésorier de la ligue des droits de l'homme Section de saint-Brieuc
5 rue des Camélias
22950 Trégueux

Option 1 : le don ponctuel

Je soussigné(e) demeurant à

.....

verse la somme de € en chèque.

Adresse mail :

N° de téléphone :

Signature :

Coupon à joindre au don ponctuel et à envoyer à :
Jacques Boutbien
Trésorier de la ligue des droits de l'homme
Section de Saint-Brieuc
5 rue des Camélias
22950 Trégueux

Option 2 : engagement sur la durée

Je soussigné(e) demeurant à

.....

m'engage à verser la somme de € , pendantmois (entre 2 et 6 mois).

Pour votre paiement , merci d'envoyer tous vos chèques (un par mois d'engagement) en même temps, vous préciserez alors au dos la date de l'encaissement.

Adresse mail :

N° de téléphone :

Signature :

Coupon à joindre à l'engagement et à envoyer à :
Jacques Boutbien
Trésorier de la ligue des droits de l'homme
Section de Saint-Brieuc
5 rue des Camélias
22950 Trégueux